

LA FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE (FIMO)

TRANSPORT DE MARCHANDISES

Programme de formation

Conforme à **L'arrêté du 27 avril 2022**

	Accueil et présentation de la formation	1h00
Thème 1	<p>Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les caractéristiques techniques du véhicule et le fonctionnement des organes de sécurité – le perfectionnement a une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée – les principes d'utilisation d'une boîte de vitesses automatisée ou automatique – le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule – application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile : <p>8 heures 10 minutes de conduite individuelle comprenant 1 heure de manœuvres professionnelles (sur ces 8h10, 4h au maximum peuvent être effectuées en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur un terrain spécial) auxquelles s'ajoutent 50 minutes de commentaires pédagogiques</p> <p>– écoconduite : application pratique de la conduite axée sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement, composée des trois temps successifs suivants :</p> <p>Temps n°1 : 1 heure de conduite individuelle sur un parcours de référence, comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (élaboration d'un diagnostic des techniques et du comportement en conduite, mesure de la consommation de carburant) ;</p> <p>Temps n°2 : 3 heures de formation en salle portant sur les techniques mobilisables pour réduire l'incidence de la conduite sur l'environnement, en insistant sur l'optimisation de la consommation de carburant ;</p> <p>Temps n°3 : 1 heure de conduite individuelle sur le même parcours de référence que celui utilise pour le temps n°1, permettant la mise en application des techniques enseignées durant le temps n°2, comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (nouvelle mesure de la consommation de carburant et comparaison à la mesure relevée durant le temps n°1, élaboration d'un bilan des améliorations de conduite observées).</p>	<p>65 h dont 44 h pour la pratique de la conduite (40 h de conduite et 4 h de commentaires pédagogiques)</p>

Thème 2	<p>Application des réglementations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier de marchandises et notamment les temps de conduite et de repos des conducteurs, l'utilisation du chronotachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex. fonction publique...) - la réglementation applicable aux différentes composantes du secteur du transport de marchandises (transport public, location, transport en compte propre) en national et en international et notamment les différents contrats et documents de transport nécessaires à l'acheminement des marchandises 	28h00
Thème 3	<p>Santé, sécurité routière et sécurité environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prévention des risques physiques, notamment de l'hypovigilance - l'aptitude physique et mentale - la conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence notamment à travers des exercices pratiques et études de cas permettant une approche pragmatique des situations à risques. - les principes élémentaires du secourisme - les règles de circulation et de signalisation routières - les risques de la route, les facteurs aggravant liés aux véhicules lourds - les accidents du travail en circulation et à l'arrêt - la circulation dans les tunnels : règles de conduite à l'approche et dans les tunnels, spécificités des grands ouvrages - le franchissement des passages à niveau - la criminalité et le trafic des clandestins 	28h00
Thème 4	<p>Service, logistique propres au transport de marchandises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service - l'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché 	14h00
	Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage	4h00
	Durée totale du stage	140h00

Admission :

- Pour la partie théorique : QCM de 60 questions, recevabilité à 36 bonnes réponses
- Pour la partie pratique : contrôle continu

Nature de la sanction de formation : Attestation formalisant les acquis obtenus au cours de l'évaluation terminale.

Résultats : 100% pour l'année 2023

Intervenants :

Formateurs spécialisés ayant une connaissance et une expérience professionnelle dans le domaine du transport routier de marchandises.

Tous les formateurs sont référencés auprès de la DREAL B.F.C.

Agrément Préfecture de la région Bourgogne Franche Comté N°2019-STM-PARADIS ECN-15/07

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE FORMATION : Hervé LEFEBVRE

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES :

- Deux camions porteurs de plus de 16T5 -, 2 Scania avec 2 remorques
- Un tracteur 1 Renault T460, semi-remorque munie d'un hayon élévateur
- Simulateur de conduite Poids lourd. Livret Eco-Zen

Modalités de suivi des stagiaires:

Questionnaire de satisfaction à chaud (à l'issue de la formation) et à froid (sous 4 mois)

Enquête de satisfaction annuelle au donneur d'ordre.

PARADIS ECOLE DE CONDUITE NIVERNAISE SARL au capital de 162000€ SIRET n° 405.146.051.00033 -

APE 8553Z- RC Nevers - Agrément Pr n° E17 058 0002 0 TVA intracommunautaire FR 354 051 46051

n° déclaration d'existence formation professionnelle continue 26.58.0069258 - Siège Social, 4, Route de Sermoise 58000 NEVERS